Aubonne
Conseil communal
Case postale 133 - 1170 Aubonne

Rapport de la CoFin chargée d'étudier le préavis 2/26,

Crédit d'étude pour l'installation d'Eco-Points.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet	Crédit d'étude concernant l'installation d'Eco-point sur la commune d'Aubonne.
Coût de l'opération	Frs 191'000.- TTC.
Réalisation	Dès que possible.
Financement	Par la trésorerie courante dans un premier temps ; un emprunt avec le crédit d'ouvrage sera ensuite effectué.
Amortissement	Selon les directives données par MCH2, amortissement lié au crédit d'ouvrage.
Plan d'investissement	Le préavis fait partie du projet n° 450.01 comprenant un crédit global de 1 mio. Le projet est intégré au plan d'investissement annexé au budget 26 avec une réalisation prévue en 2026-27.

En date du lundi 2 février, la CoFin a été invitée à participer à la première séance de la commission ad-hoc en présence du municipal Laurent Auchlin qui a apporté moult précisions relatives au futur imaginé par la municipalité concernant la problématique de nos déchets. Qu'il en soit ici remercié.

Le préavis concerne un crédit d'étude visant à régler la problématique des déchets aubonnois, problématique en suspens depuis une dizaine d'année, qui débuta lors de la pose en vieille ville de containers permettant aux habitants de se délester des déchets dans des sacs taxés. La situation actuelle est donc transitoire.

Dans le budget 26, le plan d'investissement 26-30 indique, sous le n° 450.01, une estimation sommaire d'investissement net de 1 mio. à réaliser en 2026 et 27.

Le montant total du crédit demandé est, aux yeux de la CoFin conséquent pour une étude, si complexe soit-elle ; elle est répartie en 4 phases qui ne sont, dans le projet présenté par la société RLJ. Ingénieurs conseils SA à Penthalaz, pas détaillées mais chiffrées. Il est cependant bien indiqué que *le montant estimatif des frais est basé sur une estimation des heures nécessaires.*

La CoFin est terriblement dubitative par rapport au crédit d'étude et surtout à l'investissement que cela représenterait ; selon les projections avancées, le préavis de réalisation devrait avoisiner les 3,5 mio. (dont 2,5 mio. ne figurent pas à ce jour sur le plan d'investissement à long terme). Aux yeux unanimes de la CoFin cette réalisation est bien trop onéreuse pour les finances communales, au regard des investissements réellement nécessaires qui nous attendent. La CoFin remarque aussi que la situation actuelle fonctionne, que la déchetterie de Chétry donne satisfaction et donc qu'il est dommage de vouloir tout réformer. L'installation des éco-point impliquera clairement le fonctionnement et le financement de la déchetterie ainsi que la taxe au déchet que le citoyen paie. La CoFin aimerait donc connaître concrètement les avantages et les incidences financières sur les comptes communaux et le porte-monnaie du citoyen.

Vœu : La CoFin invite donc la municipalité à réfléchir quant à la réalisation du projet tel qu'imaginé et demande qu'un projet moins ambitieux, plus profitable financièrement et pratiquement (en gardant une structure telle qu'elle est aujourd'hui, à savoir des containers en ville et un ramassage par camion en bordure) soit pris en compte, projet qui serait plus respectueux de nos finances.

Fort de ces remarques et de ce vœu, la CoFin suggère néanmoins l'acceptation de ce préavis, en espérant que le préavis d'investissement à venir tiendra compte des remarques faites dans ce rapport.

Fait à Aubonne le 16 mars 2026,

Pour la CoFin,

Philippe Cretegny